



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2750

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Réhabilitation des réseaux dans le périmètre des captages - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018
Délibération n° 2018-2750

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Réhabilitation des réseaux dans le périmètre des captages - Individualisation totale d'autorisation de programme - Demande de subvention à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Ce projet fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

Ce projet vient s'inscrire dans le programme de réhabilitation générale des réseaux d'assainissement dans le cadre de la gestion patrimoniale.

La Métropole de Lyon prélève sur son territoire de la ressource en eau souterraine qui est utilisée pour assurer l'alimentation en eau potable des habitants.

Cette ressource en eau se trouve dans des zones appelées champs captants, répartie sur plusieurs Communes (Corbas, Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Fleurieu, Bron, Jonage, Meyzieu, Saint Priest et Mions).

Les champs captants sont protégés par des périmètres de protection dans lesquels l'activité humaine est réglementée par arrêté préfectoral.

Dans les périmètres de protection, les réseaux d'assainissement doivent être étanches de manière à éviter toute infiltration des eaux usées et des eaux pluviales dans la nappe.

Pour respecter cette obligation, la Métropole a effectué un diagnostic de ses réseaux présents dans les champs captant. Ce diagnostic a mis en évidence de nombreuses anomalies présentes dans les réseaux.

Afin de corriger les anomalies, des travaux de réhabilitation des réseaux sont nécessaires.

II - Description du projet

Le projet consiste à réhabiliter, dans le périmètre des champs captants, 9 260 mètres linéaires de réseaux de différents diamètres (300 à 1 000 millimètres) dont 300 mètres linéaires à réaliser avec tranchées, et le reste, par des techniques sans tranchées.

III - Coût du projet

Le projet est estimé à 5 M€ HT.

Ce projet est inscrit au contrat 2016-2019 avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et pourrait faire l'objet d'une subvention estimée à 500 k€;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux relatifs à la réhabilitation des réseaux dans le périmètre des champs captants.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme P19 assainissement pour un montant de 5 M € HT en dépenses, à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O5573 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 M€ HT en 2018,
- 1,5 M€ HT en 2019,
- 1 M€ HT en 2020,
- 1,5 M€ HT en 2021.

3° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux menés dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents et corrections nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.